

Zesumme renovéieren

Faire avancer la rénovation énergétique

Comment connaître le coût d'une isolation ?

Demandez un devis à une entreprise spécialisée. Ci-après vous trouverez un résumé des exigences que votre artisan doit respecter dans son offre pour que vous puissiez bénéficier des aides étatiques Klimabonus.

La ventilation mécanique contrôlée éligible au Klimabonus

Surface* minimale envisagée d'être ventilée ≥ 90 %

*Surface de référence énergétique



Conditions à respecter

- Le rendement du système de récupération de chaleur doit être ≥ 80 %.
- Le test « Blower Door » (test d'étanchéité) doit être effectué après installation du système. Le résultat doit être \leq à 2,0 1/h.
- La puissance électrique absorbée ne peut pas dépasser 0,40 W/(m³/h).
- Au moins 90 % de la surface de référence énergétique doit être ventilée mécaniquement.

Conditions additionnelles pour bénéficier des aides étatiques Klimabonus

Avant la réalisation des travaux de rénovation, l'Administration de l'environnement doit donner son « Accord de principe »

- sur base d'un conseil en énergie par un conseiller agréé ou
- pour un seul élément de construction, sur base d'un accompagnement par un conseiller agréé ou un artisan agréé.

Bon à savoir

Aide complémentaire aux aides Klimabonus : taux de TVA fortement réduit de 3 %

Pour les travaux de rénovation, vous payez un taux réduit de TVA de 3 % au lieu des 16 % habituels, jusqu'à un montant total de réduction d'impôts de 50.000 €. L'entreprise artisanale qui réalise les travaux applique directement le taux super-réduit aux travaux de construction ou de rénovation.

Le bâtiment d'habitation doit avoir au moins 10 ans.

Retrouvez l'ensemble des conditions sur guichet.lu



Klima-Agence G.I.E.
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
T. +352 40 66 58
R.C.S. Luxembourg C84
info@klima-agence.lu



Pour plus d'informations sur le projet pilote
Zesumme renovéieren, scannez le code QR.